

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès-verbal Nº6

PONTIVY

Mercredi 7 Juin 2017 - 19 H 00

Présents: P. HAMON, A. LETO, L. GORTAIS, C. FRANCILLETTE, D. QUINTIN,

Excusés: J. MERCIER, A. MACRAIGNE, F. RAMARD, A. CONAN, C. ANCEL, A. RIBOUS, A.

RIBOUS

Assistent: S. PERSAN, M. DE THY

CHAMPIONNATS SENIORS

1. Championnat régional

En régionale Féminine

Supprimer les barrages du ventre mou du classement, maintenir les tournois 1 ;2 ;5 et 6.

La formule sportive 2016-2017 est reconduite pour la prochaine saison

En régionale masculine

Les poules à 12 sont maintenues, il est demandé d'éviter de refaire une poule nord/sud afin de ne pas se retrouver avec de longs déplacements.

En ce qui concerne les barrages :

Un match entre les premiers de poules sera organisé afin de déterminer le champion de région. (Années paires par l'équipe de RMA et impaires de RMB)

Tournoi de barrage pour les équipes 2ème et 3ème, 9ème et 10ème, 11ème et 12ème de poule.

TAD: Concernant les championnats départementaux, il faut préciser que si le championnat d'accession comporte moins de 6 équipes, l'équipe première éligible à l'accession devra participer au TAD.

S'il comporte plus de 6, l'équipe première éligible accèdera directement en région. L'équipe 2^{ème} pouvant accéder participera au TAD.

Dans le cas d'un championnat multi départemental :

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès-verbal Nº6

- si moins de 6 équipes le 1^{er} de poule et le 1^{er} du second département vont au TAD
- si championnat qualificatif (plus de 6 équipes), le 1^{er} de poule monte directement et le 2^{ème} de ce département ainsi que le 1^{er} de l'autre département vont au TAD.

Lors de la réunion de rentrée, il faut caler une réunion CRS en février 2018 afin de finaliser le projet de championnat senior en poule de 10 applicable en 2019/2020 si validé lors de l'AG 2018.

2. Report de matchs

Problème des reports de match : pourquoi la régionale ne peut pas jouer le dimanche et inversement la PNM le samedi. 2 problèmes sont soulevés : arbitrage et le fait de l'imposer au club adverse.

On maintient le changement d'horaire à choisir à l'engagement et on indique la possibilité de changer de jour en faisant la demande de report dans le formulaire de couplage.

Demande de modification de match :

- date limite pour la gratuité : 8 septembre pour les matchs aller et 16 décembre pour le retour
- date limite de report pour les matchs aller : 15 jours avant la date du match retour officiel
- en RF autorisation pour phase retour au 19 janvier

Tableau d'accession

Après présentation du tableau, celui-ci est retenu.

Voir le tableau en Annexe.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE Procès-verbal N°6

Coupe de Bretagne Senior

12 équipes féminines et 9 masculines, perte de 3 équipes en masculins par rapport à la saison dernière.

Les retours sont cependant positifs, elle est donc maintenue dans sa formule actuelle.

Dans cette compétition, la règle des « grillés » s'applique : impossibilité de faire descendre un joueur senior qui a joué plus de 3 matchs dans le championnat supérieur.

Par exemple : si l'équipe inscrite en coupe est la régionale alors les joueurs (euses) séniors ayant participé à 4 rencontres ou plus en Prenationale ou Nationale ne peuvent y participer.

Planning

Penser à le transmettre complet dès que possible et qu'il soit descendant pour éviter de nouveau problème en espérant que la FFVB ait fixé toutes ses compétitions (volleyades...).

Championnats Jeunes

1. Bilan de saison

Remontées des clubs du 35 :

- Avoir Plus de brassage, 4 plateaux dont 3 obligatoires pour participer à l'excellence
- ET désigner les salariés techniciens sur chaque plateau pour évaluer le niveau des équipes
- Bon retour sur l'alternance même des plus sceptiques
- Supprimer les montées excellence/honneur sauf si désir volontaire de switch

SAISON 2017/2018

6 dates de plateau de brassage de préparation :

- 16/09 23/09 30/09 7/10 14/10 1/10
- alternance M15 / M17 en fonction de la coupe de France

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE Procès-verbal N°6

Réunion de création de poule le lundi 23/10

Démarrage des championnats le samedi 11/11

La formule envisagée est la suivante :

- Honneur Poule de 4 jusqu'en décembre
- Excellence poule aller-retour sur la saison

2. FINALES JEUNES

a. Coupe de Bretagne Jeunes

Suite à un problème de planning, la Ligue a dû scinder les Finales régionales, l'une à Guidel en M11/M15 et l'autre à St Malo en M13/M17

Il s'avère que la date du lundi 5 juin est vraiment trop tardive.

Respecter l'alternance sur les finales et plutôt le dimanche sur le we des coupes de France

b. Finale M13/M17 et M11/M15

Il ne faut pas qu'elles tombent sur les finales coupe de France, et pour la Finale M13/M17 en dehors du championnat régional.

Du fait de l'alternance des catégories, il faut les maintenir le même week-end.

La formule en M11 et M13 est revue : proposition de 2 sets gagnant de 15pts avec tiebreak de 15pts pour les poules puis en 2 sets gagnants de 25pts avec tie-break de 15pts.

D'une part pour la gestion du temps mais surtout pour la gestion de la fatigue des enfants qui font 5 matchs sur la journée donc entre 10 à 15 sets.

Pour les autres catégories, M15/M17 ils demandent à jouer plus car se déplacer pour uniquement 2 matchs....

Au niveau de l'organisation des clubs, impeccable mais un manque d'élu de la Ligue sur les sites

Remettre une seule coupe au vainqueur et médaille au 2è et 3è

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE Procès-verbal N°6

c. Championnat M20

Le CDVB29 demande de les laisser à disposition du CD

Il est décidé que les équipes doivent continuer à s'inscrire dans un premier temps à la Ligue notamment si elles doivent servir au DAFR et remis à disposition si aucun championnat ne peut-être créer.

Les clubs commencent à prendre leur marque avec l'alternance et ce serait un plus pour les M17 d'intégrer les championnat M20.

Il est demandé une inscription plus rapide pour au besoin les remettre à disposition des CDVB si la Ligue est dans l'indisponibilité de proposer un championnat cohérent.

Vœux

La Commission régionale d'Appel a demandé à la CSR de retravailler un Vœu notamment avec l'arrivée d'un nombre conséquent de licence Open en championnat senior et des triples surclassements M15.

Le vœu sera proposé au Comité Directeur du Mardi 13 juin pour validation.

V.1.5. PARTICIPATION DES JOUEURS

Surclassé ou non, un(e) joueur(se) ne peut participer à plus de 2 matchs de championnat par semaine calendaire avec son club dont 1 maximum en catégorie senior.

Par exception, si une même équipe, **un même joueur** est convoqué officiellement par la CSR **Commission Sportive** pour plusieurs rencontres dans la même semaine (report de match, Coupe...), la participation des joueurs à ces rencontres sera tolérée.

Pierrick HAMON Président de la CSR

Approuvé au CD 14/06/2017